

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

Présents : Alain BERNARD, Philippe GUILLON, Sylvie BEUSCART, Denise DESCAMPS, Jean Michel DESPREZ, Nicolas METTA, Mélanie MAZINGARBE, Marie PELINI, Thomas BIDEAU, Maelle VILLE, Brigitte BOURNONVILLE, Vincent VATELOT

Excusés : France CATOEN, Thierry PICK

Pouvoirs : France CATOEN à Denise DESCAMPS, Thierry PICK à Sylvie BEUSCART

Désignation du secrétaire de séance : Philippe GUILLON

1- Validation du compte rendu du conseil du 18 Janvier 2022

Le compte rendu du conseil du 18 janvier est approuvé à l'unanimité.

2- Vote du budget

Présentation par Philippe Guillon du budget réalisé 2021

Rappel du budget prévisionnel 2021

- Investissement :
 - Rue F Dehau
 - Plan de relance numérique école Léonard de Vinci
 - Portail des services

- Fonctionnement
 - Continuité des services
 - ALSH : mise en œuvre de BG Loisirs

3

Budget réalisé 2021

1/2

- Dépenses d'investissement : 77 244 €
 - Végétalisation parvis (solde) et compteur : 15 k€
 - Portail (My Perischool) : 7,2 k€
 - Matériels (tables, tonnelles, défibrillateur, photocopieurs, cameras, ...) : 12,4 k€
 - Réparation préau : 3,5 k€
 - Socle numérique : 8,4 k€
 - Emprunts : 26,7 k€

- Recettes investissements : 81 133 €
 - FCTVA : 14,1 k€
 - DETR, ADVB : 41,2 k€
 - Subventions investissements : 0 k€

- Excédent d'investissement reporté : 23 842 €

Résultat d'investissement 2021 (hors excédent reporté) : - 19 953,74 €

4

	Prévisionnel	Réalisé
■ Dépenses de fonctionnement :	1 010 569 €	478 809 €
■ Charges à caractère général :	170 k€	160 k€
■ Charges de personnel :	221 k€	216 k€
■ Attribution de compensation :	58 k€	58 k€
■ Autres charges de gestion courante :	39 k€	35 k€
■ Charges financières	7,5 k€	4 k€
■ Dépenses imprévues	7 k€	0
■ Charges exceptionnelles	2,8 k€	2,8 k€
■ Dotation aux amortissements et provision	2 k€	2 k€
■ Virement à la section d'investissement	503 000 €	
■ Recettes de fonctionnement :	1 010 569 €	1 036 273 €
■ Produits, services + ventes	47 k€	48,5 k€
■ Impôts & taxes	386 k€	395 k€
■ Dotations, subventions	80 k€	63 k€
■ Excédent de fonctionnement reporté	495 779 €	495 779 €
■ Produits exceptionnels	0 k€	15 k€

5 Résultat de fonctionnement 2021 (hors excédent reporté) : + 61 684,28 €

Compte administratif commune 2021

Voir fascicule du compte administratif communiqué en séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité le compte administratif pour 2021.

Compte de gestion commune 2021

Voir fascicule du compte de gestion communiqué en séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité le compte de gestion pour 2021

Affectation du résultat commune 2021 pour 2022



Constat de résultat 2021

Résultat de Fonctionnement 2021 :	+ 61 684,28
Résultat de fonctionnement reporté :	+ 495 779,80
Résultat de fonctionnement cumulé :	557 464,08
Résultat d'investissement 2021 :	- 19 953,74
Résultat d'investissement reporté :	+ 23 842,96
Résultat d'investissement cumulé :	3 889,22
Solde des restes à réaliser d'investissement	0

Proposition :

- 001 R Résultat d'investissement reporté : 3 889,22 Euros
- 002 R Résultat de fonctionnement reporté : 557 464,08 Euros

6

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité le constat de résultat pour 2021 et l'affectation de ce résultat au budget prévisionnel de 2022.

Vote des taux pour le budget primitif 2022



Taux d'imposition

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
ARRONDISSEMENT : 59 LILLE
TRÉSORERIE SPL OU SOG : TRÉSORERIE TEMPLEUVE-LA-PEVELE

COMMUNE : 106 BOUVINES
N° 1259 COM (1)
TAUX FDL 2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effective 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
Taxe foncière (bâti).....	511 240	33,65	553 400	186 219			115,55
Taxe foncière (non bâti).....	20 232	41,63	20 900	8 701			141,34
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :			
				194 920			

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	33,65	Produit total soustraire	
Taxe foncière (non bâti).....	41,63		
CFE.....	>>>	194 920	
		Produit total de référence (total colonne 4)	(8 décimales)

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TPNB	TVA nationale	Total
>>>			4 223		>>>	4 223
Allocations compensatoires		DCRTP	PNRIR	PNRIR	PNRIR	
1 534		versement	contribution	versement	contribution	
		947		70 285		

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

Produit attendu des taxes à taux vote (colonne 6)	+ 4 223	+ 1 534	+ 947	- 0	+ 70 285	=	
	Total autres taxes (col. 7)	Allocations compensatoires et DCRTP	Versement PNRIR	Contribution PNRIR	Versement coefficient correcteur	Contribution coefficient correcteur	Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale

14

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter la part communale des taux d'imposition.

Présentation du budget primitif 2022



Axes d'orientation budgétaires proposés pour 2022

- Investissements
 - Principaux travaux :
 - Rue F Dehau :
 - Enfouissement électricité 154 k€
 - Eclairage public 130 k€
 - Monument aux morts et placette : 225 k€
 - Chemin des écoles :
 - Eclairage 10 k€
 - Clôture 48 k€
 - Réparation vitraux : 8 k€
 - Équipements :
 - Véhicule utilitaire : 35 k€
 - Mobiliers, aménagements divers : 17 k€
 - Illuminations de fin d'année (2021 et 2022) : 14 k€
- Budget de fonctionnement :
 - Nouvelles prestations
 - Végétalisation cimetière (1ere phase) 8 k€
 - Espaces verts 12 k€
 - Reprise des prestations « année pleine »
 - Cantine, garderie, BG loisirs, BS loisirs, ...

13



BP 2022 : Investissements 1/2

- Dépenses
 - Provision terrains nus : 91 k€
 - Rénovation du cœur de ville : 526 k€
 - Autres investissements
 - Réparation vitraux : 8 k€
 - Mobilier, équipements divers : 17 k€
 - Véhicule utilitaire 35 k€
 - Equipements divers (provision) 10 k€
 - Provisions pour imprévus 15 k€
 - Chemin des écoles 58 k€
 - Illuminations de fin d'année 14 k€
 - Emprunts et dettes assimilées 27 k€
- Total budget prévisionnel 2022 dépenses d'investissement : 828 431 €
- Rappel budget 2021
 - Prévisionnel : 704 172 €
 - Réalisé : 77 244 €

15

BP 2022 : Investissements 2/2

- Recettes
 - Excédent d'investissement reporté : 4 k€
 - FCTVA : estimation à 5,6 k€
 - Subventions : 258 k€
 - Virement de la section de fonctionnement : 557 k€

- Total budget prévisionnel 2022 recettes d'investissement : 828 431 €

- Rappel budget 2021
 - Prévisionnel : 704 172 €
 - Réalisé : 81 133 €

16

BP 2022 : Fonctionnement 1/2

- Recettes
 - Produits services domaines + ventes 47 350 €
 - Impôts et taxes 412 037 €
 - Taxes foncières : 271 909 €
 - Dotation solidarité communautaire : 74 021 €
 - Taxe sur électricité : 17 000 €
 - Taxe sur les pylônes : 10 000 €
 - Taxe add. Aux droits d'enregistrement 23 000 €
 - Dotations, subventions 71 658 €
 - Dotation forfaitaire : 36 000 €
 - Dotation national de péréquation : 10 000 €
 - Dotation solidarité rurale 10 000 €
 - Autres organismes (CAF, emplois jeunes, ...) 10 000 €
 - Produits exceptionnels 8 000 €
 - Assurances 8 000 €
 - Excédent de fonctionnement reporté 557 464 €

- Total budget prévisionnel 2022 recettes fonctionnement : 1 106 521 €

- Rappel budget 2021
 - Prévisionnel : 1 010 569 €
 - Réalisé : 1 036 273 €

17

- Dépenses
 - Virement à la section d'investissement 557 450 €
 - Charges à caractère général 202 850 €
 - Energie / Gaz : 38 000 €
 - Prestations de services : 57 600 €
 - Espaces verts : 22 200 €
 - Fêtes et cérémonies : 4 500 €
 - Assurances 12 000 €
 - Charges de personnel 228 800 €
 - Autres charges de gestion courante 41 100 €
 - Charges financières 7 500 €
 - Dépenses imprévues 7 000 €
 - Charges exceptionnelles 1 600 €
 - Divers
 - Attribution de compensation : 57 709 €
- Total budget prévisionnel 2022 dépenses fonctionnement : 1 106 521 €
- Rappel budget 2021
 - Prévisionnel : 1 010 569 €
 - Réalisé : 478 809 €

18

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2022 présenté en séance.

Subventions et dotations diverses

	2018	2019	2020	2021	2022
■ Écoles					
■ Voyage études (par enfant) à traiter par dossier					
■ Subvention classe de découverte à traiter par dossier					
■ Fournitures scolaires	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
■ Allocations					
■ Allocation rentrée scolaire (non imp.)	70 €	70 €	70 €	75 €	75 €
■ Vacances (/jour, non imposable)	4,0 €	4,0 €	4,0 €	4,0 €	4,0 €
■ Naissance	70 €	70 €	70 €	75 €	75 €
■ Cadeaux évènements exceptionnels pour le personnel					
■ Naissance	70 €	70 €	70 €	75 €	75 €
■ Mariage	70 €	70 €	70 €	75 €	75 €
■ Décès	70 €	70 €	70 €	75 €	75 €
■ Bons adultes & enfants handicapés (commission aide sociale)	90 €	90 €	90 €	95 €	50 €

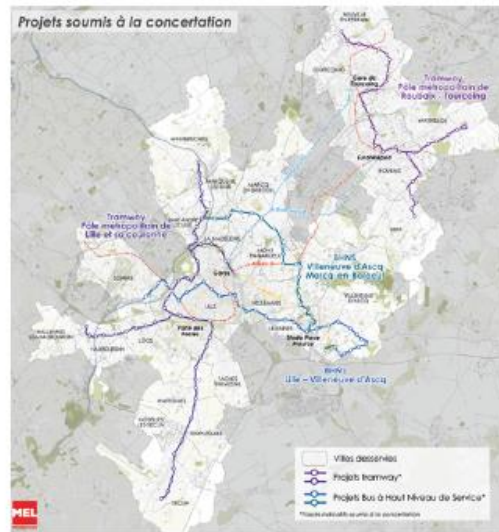
19

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
■ Concessions cimetière						
■ 15 ans						
■ 1 à 3 places	80 €	80 €	80 €	90 €	90 €	90€
■ 4 à 6 places				160 €	160 €	160€
■ 30 ans						
■ 1 à 3 places	160 €	160 €	160 €	180 €	180 €	180€
■ 4 à 6 places				220 €	220 €	220€
■ Columbarium (4 urnes, 30 ans)	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800€
■ Caverne (4 urnes max)						
■ 15 ans				80 €	80 €	80€
■ 30 ans				160 €	160 €	160€
■ Friterie (7 jours)	1200 €	1300 €	1300 €	non prévu à ce jour		
■ Location de la salle J Noël (tarif unique)		550 €	550 €	550 €	550 €	550€
■ Forfait nettoyage pour les associations		100 €	100 €	100 €	120 €	120€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les subventions et dotations présentées en séance.

3- Schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT)

Dans le cadre du schéma Directeur des Infrastructures de Transport, une première étape importante vient de s'ouvrir : la concertation préalable qui porte sur quatre projets de nouvelles lignes de transport (2 lignes de tramway et 2 lignes de Bus à Haut Niveau de Service), et qui se déroulera du 21 février 2022 au 5 avril 2022.



Extraits du dossier de concertation

Ces 4 projets ont une véritable portée métropolitaine et touchent l'ensemble de la métropole. Ainsi que la commune soit directement concernée par un tracé ou qu'elle en soit éloignée, il est important que la délibération prise soit centrée sur l'objet de la concertation, à savoir les 4 lignes soumises à la concertation.

Vu la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite Loi « LOM » qui vise à réformer en profondeur le cadre général des politiques de mobilités, en intégrant les enjeux environnementaux ;

Vu la loi du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite "loi Climat et Résilience", qui vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises ;

Vu la délibération n°19C0312 du 28 Juin 2019 du conseil métropolitain de la MEL relative à l'adoption de son Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT).

Vu les délibérations n° 21-C-0595, 21-C-0596, 21-C-0597 et 21-C-0598 du 17 décembre 2021 du Conseil métropolitain de la MEL relatives aux modalités de concertation des projets de : - ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre VILLENEUVE D'ASCQ et LILLE - ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre VILLENEUVE D'ASCQ et MARCQ-EN-BAROEUL - ligne de tramway sur le pôle de Lille et de sa couronne - ligne de tramway sur le pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing ;

Considérant que la croissance démographique et économique, les dynamiques d'attractivité, la hausse du coût de l'énergie, le vieillissement de la population, et la lutte contre les dérèglements climatiques et les pollutions de l'air appellent une politique de mobilité ambitieuse et volontariste ;

Considérant que le SDIT répond aux enjeux sociaux, environnementaux, démographiques et économiques qui caractérisent la MEL ;

Considérant que le SDIT s'inscrit dans l'ambition globale de construction de la métropole de demain incarnée dans les différentes politiques publiques portées par la MEL, notamment au travers du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et du futur Plan de Mobilité (PDM) ;

Considérant qu'en plus d'être un projet de mobilité, le SDIT constitue aussi un levier d'aménagement et de développement, véritable outil d'équilibre territorial, environnemental et social, contribuant à l'affirmation d'une métropole durable ;

Considérant que le SDIT représente une véritable démarche stratégique de développement du réseau de transports en commun qui fixe notamment de nouvelles lignes majeures et structurantes de transports ;

Considérant que ces nouvelles lignes viendront à la fois compléter l'ossature principale du réseau métropolitain et renforcer le maillage en transports en commun de l'ensemble de la métropole, au bénéfice de l'ensemble des métropolitains et usagers actuels et futurs de ces transports modernes et performants, quelle que soit leur commune de résidence ;

Considérant les modalités de la concertation définies par les délibérations n°21C0595, 21C0596, 21C0597, 21C0598 du 17 décembre 2021 et le déroulement de celle-ci à compter du 21 Février 2022 et pour une durée de six semaines ;

Considérant qu'au terme de la concertation et après réception du bilan de la concertation, chacun des tracés fera l'objet d'études complémentaires préalablement aux enquêtes publiques qui seront ensuite déclenchées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité un avis favorable, et

- valide les 4 axes du SDIT soumis à la concertation préalable, à savoir :

- La mise en place d'une ligne de tramway sur le pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing

- La mise en place d'une ligne de tramway sur le pôle de Lille et de sa couronne,

- Le développement d'une offre de bus à haut niveau de service adaptée aux enjeux territoriaux avec deux nouvelles lignes entre Villeneuve d'Ascq et Marcq-en-Baroeul et entre Villeneuve d'Ascq et Lille.

- Autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au Président de la Métropole Européenne de Lille, afin qu'elle soit prise en considération dans le cadre de la concertation préalable ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

4- Convention d'attribution fonds de concours projet énergétique éclairage rue Félix Dehau

Lors du conseil du 30 juin 2021, la commune a sollicité la MEL au titre du fonds de concours « transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal » pour la réalisation de

travaux de rénovation de l'éclairage du parvis de l'église. Le bureau métropolitain a octroyé une aide financière d'un montant maximal de 3000€.

Dans le respect des dispositions de l'article L.5215-26, alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune s'engage à prendre et à communiquer la délibération concordante prise par le conseil municipal suivant la décision d'attribution du fonds de concours par le Bureau Métropolitain et à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'octroi d'un montant maximal de 3000€ dans le cadre du fond de concours « transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal » pour la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage du parvis de l'église.

5- Convention CAF CTG

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants :

- Enfance,
- Jeunesse,
- Parentalité,
- Accès aux droits,
- Inclusion numérique,
- Animation de la vie sociale,
- Logement,
- Handicap.

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. Sa signature

conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance le 31/12/2021 par le biais des bonus territoires.

Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement), le conseil municipal dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale.

- D'autoriser Mr le Maire à signer
 - o la convention territoriale globale avec la Caf du Nord,
 - o les conventions d'objectifs et de financement afin de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du Contrat Enfance Jeunesse

Le diagnostic et le plan d'actions seront formalisés par la collectivité avec l'aide des services de la CAF du Nord et un comité de pilotage sera mis en place.

6- Points divers :

Prochain conseil : 10 mai à 20h00